

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMMISSION RÉGIONALE (article 7 du CoBAT).....	4
2. RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA CRD	4
Références.....	4
Liste des membres.....	5
3. AVIS.....	6
1. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE ORGANIQUE DE LA REVITALISATION URBAINE.....	6
	Avis du 18 janvier 2016
2. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE REFORMANT LE CODE BRUXELLOIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ORDONNANCE DU 5 JUIN RELATIVE AUX PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET MODIFIANT CERTAINES LEGISLATIONS CONNEXES.	8
	Avis du 4 février 2016
3. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT COMMUNE D'EVERE	10
	Avis du 4 février 2016
4. REGLEMENT REGIONAL D'URBANISME (RRU) - PROJET DE CAHIER DE CHARGES DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES.	10
	Avis du 25 février 2016
5. MODIFICATION PARTIELLE DU PRAS - ZIR 15 – HEYSEL - Projet de CdC relatif à l'élaboration d'un complément de RIE.....	11
	Avis du 15 mars 2016
6. ARRETE DU GRBC RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU PPAS « QUARTIER GARE DU MIDI »....	12
	Avis du 14 avril 2016
7. PROJET D'ARRETE DU GRBC RELATIF AUX CONTRATS DE QUARTIER DURABLE	14
	Avis du 28 avril 2016
8. MOLENBEEK – PROJET DE PPAS 6D – Dérogation au PRAS	15
	Avis du 1er juin 2016
9. ARRETES MODIFIANT LES ARRETES DE DESIGNATION DES RESERVES NATURELLES ET FORESTIERES RELATIFS A LA FORET DE SOIGNES EN RBC, DES RESERVES NATURELLES ET FORESTIERES EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DONNANT AU ZAVELENBERG LE STATUT DE RESERVE NATURELLE ET SON PLAN DE GESTION.	15
	Avis du 9 juin 2016
10. PROJET DE CAHIER DES CHARGES DU RIE DE LA MODIFICATION DU PRAS RELATIVE AU PROJET DE METRO NORD.....	16
	Avis du 6 septembre 2016

11. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT CREATION DE BRUXELLES URBANISME & PATRIMOINE.....	16
	Avis du 6 septembre 2016
12. PRAS HEYSEL.....	188
	Avis du 10 novembre 2016
13. PROJET D'ARRETE DU GRBC RELATIF AUX CONTRATS DE RENOVATION URBAINE	233
	Avis du 1er décembre 2016
4. ANNEXE AU RAPPORT	23
Liste de présences des membres aux réunions de la CRD.	23

1. RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMMISSION RÉGIONALE (ARTICLE 7 DU COBAT)

« Le Gouvernement sollicite l'avis de la Commission régionale sur les avant-projets d'ordonnance ainsi que sur les projets d'arrêtés relatifs aux matières visées au Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), ayant une incidence notable sur le développement de la Région.

La Commission régionale est chargée de rendre un avis motivé sur les projets de plan régional de développement, de plan régional d'affectation du sol et de règlement régional d'urbanisme ainsi que sur les projets de plans communaux de développement.

La Commission régionale peut, à l'intention du gouvernement, formuler des observations ou présenter des suggestions quant à l'exécution ou à l'adaptation des plans et règlements dont elle a à connaître.

Elle propose des directives générales pour la préparation et l'élaboration des plans de développement et d'affectation du sol et des règlements d'urbanisme. En outre, le Gouvernement peut soumettre à la Commission régionale toute question relative au développement de la Région ».

2. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CRD

REFERENCES

Code bruxellois de l'Aménagement du territoire (CoBAT)- art 7.

Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2010 relatif à la Commission régionale de Développement.

« Les membres de la Commission régionale sont désignés par le Gouvernement à chaque renouvellement complet du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et au plus tard le 1^{er} janvier qui suit l'installation de celui-ci ».

Le renouvellement complet de la composition de la Commission a été publié au Moniteur Belge le 4 août 2015 (arrêté du gouvernement de la RBC du 29 juillet 2015). La composition a été modifiée, par ailleurs, par l'arrêté du 28 janvier 2016 publié au Moniteur Belge du 9 février 2016.

LISTE DES MEMBRES

Conseil Economique et Social (CES)

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Lise NAKHLE	Jean-Christophe VANDERHAEGEN
Ischa LAMBRECHTS	Pierre DEVLEESHOUWER
Philippe VAN MUYLDER	Anne-Thérèse DESTREBECQ
Philippe VANDENABEELE	Benoît DASSY

Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS)

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Ann VOETS	Guido STEGEN
Christian FRISQUE	Marie-Laure ROGGEMANS

Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC)

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Laurent SCHILTZ	Laura REBREANU
Hilde GEENS	Jérôme MATAGNE

Commission régionale de la Mobilité (CRM)

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Jan DE BRABANTER	Marie-Hélène NOEL
Roel DE CLEEN	Pierre VAN SCHENDEL

Conseil consultatif du logement

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Isabelle QUOILIN	Rodolphe d'OULTREMONT
Werner VAN MIEGHEM	Marie-Madeleine MENNENS

Communes

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Walter VANDENBOSSCHE	Matthias VAN WIJNENDAELE
Brigitte GOORIS	Mustapha AKOUZ
Eric JASSIN	Fatiha EL IKDIMI
Jean-Noël GILLARD	Emmanuel de HEMRICOURT de GRUNNE
Zoubida JELLAB	Katia VAN DEN BROUCKE
Nathalie GILSON	Vincent MOLENBERG

Experts indépendants

<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Jean de SALLE (Président)	Luc DELEUZE
Eric CORIJN (Vice-Président)	Tim CASSIERS
Gilles LEDENT	Benoît MORITZ
Sarah LEVY	Paul VERMEYLEN
Pierre VANDERSTRAETEN	Bernard DECLÈVE
Michael RYCKEWAERT	Liesl VANAUTGAERDEN

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

3. AVIS

La Commission a tenu 36 réunions pour l'analyse des dossiers et la remise de ses avis.

1. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE ORGANIQUE DE LA REVITALISATION URBAINE

Avis du 18 janvier 2016

Trois réunions : les 5, 12 et 18 janvier 2016

REMARQUES GENERALES

RATIONALISATION

La Commission a salué la rationalisation apportée à l'ordonnance de revitalisation urbaine qui va articuler différents programmes et opérations à ce jour distincts (Contrats de Quartier (CQ), Politique de la Ville (PdV) ou non-existants (Contrats de Rénovation Urbaine (CRU) faisant ainsi apparaître une plus grande cohérence.

Elle a cependant demandé de veiller à combler l'articulation manquante avec les primes de rénovation et le Code du Logement.

VISION GLOBALE

La Commission a déploré le fait que le PRDD n'ait pas encore vu le jour alors qu'il est censé traduire les grandes orientations à moyen /long terme en offrant une vision globale et transversale.

Elle a demandé également de préciser l'articulation et la complémentarité des outils de revitalisation urbaine par rapport aux autres outils existants repris notamment au CoBAT (Contrats de quartiers, Plan Canal, SD).

Elle a également proposé de prévoir une évaluation des outils de revitalisation urbaine.

PARTICIPATION/STIMULATION A LA REVITALISATION URBAINE

La Commission a insisté sur l'importance d'encourager la participation urbaine dans le CRU et la politique des Villes. Le projet d'ordonnance ne prévoit pas que des projets émanant des habitants puissent être pris en compte dans le programmation et subsidiés alors que dans les CQD, cet aspect est conforté.

COHESION SOCIETALE

Elle a demandé d'intégrer des mesures visant la cohésion sociale (voir article 3§6 de l'ordonnance de 2010)

REMARQUES PARTICULIERES

CHAPITRE 1ER – DISPOSITIONS GENERALES

Section 1 : Compétences et définitions

La Commission a demandé :

- De revoir les définitions (espaces publics, ...)
- De s'appuyer sur les investissements privés encadrés comme contribution à revitalisation urbaine
- De désigner un opérateur public d'appui aux CQD et aux CRU (CityDev/BBP)
- D'encadrer les partenariats publics/privés (PPP)

Section 2 : Zones de revitalisation urbaine

La Commission a émis les propositions suivantes :

- Intégrer des objectifs et des indicateurs relatifs à l'amélioration du niveau de vie des habitants ;
- Utiliser comme unité de mesure pour la détermination du périmètre de la ZRU, le regroupement des secteurs statistiques tels repris au monitoring des quartiers ;
- Introduire des mesures correctrices au sein des critères socio-économiques en cas de variation à la hausse de la moyenne du revenu régional ;
- Ajouter des critères relatifs à l'état du bâti, la qualité du tissu urbain, l'âge et la mobilité résidentielle dans les critères repris à l'art 3 ;
- Assurer la transition en l'EDRLR et la ZRU en ce qui concerne l'abattement sur les droits d'enregistrements ;
- Lier l'octroi de primes à la rénovation au périmètre de la ZRU ;
- Clarifier la rédaction de l'article 6 §1.

CHAPITRE 2 – LES PROGRAMMES DE REVITALISATION URBAINE

La Commission a demandé de veiller à :

- Privilégier la rénovation du patrimoine dans un esprit durable ;
- Eviter de recourir de façon systématique à l'expropriation d'extrême urgence ;
- Prévoir la production de logement social ou modéré ;
- Réduire les plafonds de revenus donnant accès au logement assimilé au logement social ;
- Prendre en compte le logement conventionné et pas uniquement le logement assimilé au logement social ;
- Veiller à la conformité de l'art 9§3 avec la loi sur les baux ;
- Mettre en place une procédure de contrôle afin d'assurer le respect dans la durée des conditions d'accès au logement.

2. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE REFORMANT LE CODE BRUXELLOIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ORDONNANCE DU 5 JUIN RELATIVE AUX PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET MODIFIANT CERTAINES LEGISLATIONS CONNEXES.

Avis du 4 février 2016

8 réunions : les 8, 15, 21, 26, 27, 29 janvier et les 1^{er} et 4 février 2016.

2.1 INTRODUCTION

La Commission a longuement discuté sur les propositions de textes et est arrivée à un grand consensus sur l'orientation générale de son argumentation :

- Elle a soutenu la volonté du gouvernement de rendre la réglementation et les procédures plus simples, plus transparentes et plus rapides.
- Elle a demandé d'avoir des procédures et règlements clairs qui offrent une garantie juridique (évaluation des plans à mi-parcours et fin de législature, publicité des actes administratifs, débat public en amont ...)
- Elle a proposé que la CRD soit composée d'experts et de représentants de l'associatif et de la société civile pour être une chambre de réflexion et d'avis indépendante sur les questions d'aménagement urbain.

2.2 REMARQUES PARTICULIERES

TITRE 1^{ER} DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre 1^{er} – Généralités

- La Commission a proposé de maintenir l'obligation de l'agrément pour les auteurs chargés de l'évaluation des incidences environnementales et d'étendre cette obligation au RIE de l'ensemble des plans pour garantir la neutralité du bureau d'études.
- Elle a demandé d'insérer une obligation de méthode de travail itérative pour les RIE de façon à nourrir le plan des résultats et recommandations du RIE et de dissocier les auteurs du RIE et du plan pour garantir l'indépendance des premiers.
- Elle a proposé d'inscrire dans le CoBAT le principe d'une participation publique en amont des projets de plan, d'une communication ouverte et transparente pour éviter d'avoir des blocages lors de l'enquête publique.

Chapitre II – Du Plan Régional de Développement

La Commission a proposé de prévoir un rapport relatif à l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans et des rapports simplifiés à mi-parcours qui pourront servir de réflexion sur les modifications à apporter aux plans au terme de la législature.

Chapitre bis – Du Schéma Directeur

La Commission a proposé de dissocier les deux volets du Schéma Directeur :

- Le volet indicatif avec une procédure allégée consistant en une note argumentée (périmètre, enjeux, objectifs et programme) avec un processus participatif adapté.
- Le volet réglementaire avec une procédure complète et détaillée identique à celle des autres plans régionaux pour garantir l'assise juridique de ces plans.

Chapitre V : Du Plan particulier d'affectation du sol

La Commission a rappelé son opposition à la suppression de l'agrément RIE.

Elle a demandé qu'à chaque modification de PPAS, un document consolidé soit réalisé par les communes.

TITRE III – DES REGLEMENTS D'URBANISME

La Commission a proposé :

- D'inscrire dans le Cobat une définition plus claire du contenu obligatoire et facultatif des RRUZ et RCUZ.
- De mieux spécifier la différence entre RRUZ et RCUZ ainsi que leur hiérarchie.

TITRE IV : DES PERMIS, CERTIFICAT ET DECLARATION

La Commission a demandé :

- D'avoir une consultation citoyenne obligatoire en amont pour tous les projets d'envergure soumis à étude d'incidence en vue de déterminer les enjeux collectifs et publics avec la publication d'un rapport actant les résultats de cette consultation.
- De clarifier le statut du permis de gestion, de définir la notion d'actes et travaux récurrents et de prévoir une publicité pour en avertir les riverains.
- De supprimer l'obligation de l'avis SIAMU au stade de l'introduction de la demande de permis.
- De prévoir la délivrance d'un permis unique recouvrant le permis d'urbanisme et d'environnement.

TITRE V : DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

La Commission a défendu l'idée d'une vision globale sur la question patrimoniale avec une collaboration étroite entre les divers acteurs régionaux (Direction des Monuments et Sites, Commission Royale des Monuments et Sites, Bouwmeester) et une cohérence des divers instruments pour en faire une véritable politique du patrimoine à Bruxelles.

TITRE VIII – DES RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

La Commission a suggéré d'officialiser l'usage de Brugis comme source de renseignements officielle.

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

TITRE X – DES INFRACTIONS ET DES SANCTIONS

La Commission a insisté sur le respect de la séparation des pouvoirs et du droit constitutionnel dans toute procédure.

Elle a également demandé d'avoir un référentiel pour fixer le montant des amendes et de rendre obligatoire dans un délai prescrit, la notification de la décision du fonctionnaire en cas de recours, faute de quoi l'amende serait annulée.

TITRE XI : DISPOSITIONS FINALES

La Commission a demandé d'établir un glossaire pour s'assurer de la cohérence des définitions au sein des textes réglementaires existants. Celui-ci devrait être utilisé pour toute réglementation régionale ou communale.

3. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT COMMUNE D'EVERE

Avis du 4 février 2016

Deux réunions : les 21 janvier et 4 février 2016

La Commission a pris acte que le cahier de charges du rapport sur les incidences environnementales était bien conforme à la réglementation en vigueur mais a estimé que son avis ainsi que celui des autres instances est demandé trop tôt. Elle devrait se prononcer lorsqu'un diagnostic ainsi que les objectifs avec les véritables enjeux du PCD seront définis.

4. REGLEMENT REGIONAL D'URBANISME (RRU) - PROJET DE CAHIER DE CHARGES DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES.

Avis du 25 février 2016

Deux réunions : les 18 et 25 février 2016

4.1. REMARQUES GENERALES

La Commission a constaté que le Cahier de charges du RIE se base essentiellement sur l'annexe C du CoBAT et ne contient que des données techniques ; elle s'est interrogée dès lors sur la pertinence de sa consultation. Elle aurait souhaité être reconsultée à mi-parcours pour pouvoir juger sur le fond du projet plutôt que sur un avant-projet de RIE/RRU partiellement élaboré.

4.2. REMARQUES PARTICULIERES

- Cohérence avec les autres plans et programmes : La Commission a estimé qu'il faut une harmonisation avec les politiques régionales et a apprécié que le RIE/RRU soit articulé avec les différents plans.
- Révision du titre VII : La Commission a insisté sur la prise en compte de l'aspect environnemental et durable lors de la réécriture du RRU.
- Glossaire : La Commission a rappelé la nécessité d'avoir un glossaire harmonisé pour tous les plans régionaux.

5. MODIFICATION PARTIELLE DU PRAS - ZIR 15 – HEYSEL - PROJET DE CDC RELATIF A L'ELABORATION D'UN COMPLEMENT DE RIE.

Avis du 15 mars 2016

Deux réunions : les 25 février et 15 mars 2016

La Commission s'est interrogée sur la pertinence d'avoir à se prononcer sur un contenu de cahier des charges déjà fixé dans la législation (annexe C du CoBAT).

Elle a souhaité cependant mettre l'accent sur le point 7° de l'annexe C, c'est-à-dire l'analyse des impacts sur la santé dans le RIE (bruit, particules fines, émissions de CO²).

Elle a apprécié que le cahier des charges prenne en compte explicitement les trois arguments du Conseil d'Etat du 7 décembre 2015 qui ont conduit à l'annulation de la ZIR 15 :

- La présentation des alternatives possibles, leur justification et les raisons des choix retenus ;
- La mobilité : l'auteur de projet de RIE devra étudier les questions de mobilité en prenant en compte les dernières décisions régionales et extra régionales l'impactant.
-

La Commission a souhaité :

- approfondir la question des transports en commun sur la zone
- se baser sur les études récentes pour l'analyse des incidences
- attirer l'attention sur la triple démarche cumulative :
 - l'étude relative aux incidences du projet Néo
 - le problème de l'élargissement du ring Nord saturé
 - le projet Eurostadium Brussels
- intégrer l'importance de l'impact interrégional du projet et mettre en place une collaboration entre régions avec la dimension métropolitaine.

LA PRESCRIPTION 18 :

La Commission s'est interrogée sur le fait que l'auteur de projet analysera les incidences sur l'environnement par rapport à la modification de la prescription 18. Qu'ainsi pour la ZIR 15, plutôt que d'avoir une étude d'incidence globale d'impact sur la ZIR dans son entièreté, l'auteur réalisera des études d'incidence partielles par projet.

Elle a rappelé à cet effet, son avis de 2012, sur le projet de modifications partielles du PRAS) (cfr p. 211 et suivantes) où elle avait relevé que la modification de cette prescription 18 n'avait pas fait l'objet d'une

évaluation dans le RIE et où elle demandait un complément d'étude à ce sujet. Elle avait estimé également important d'avoir une vision d'ensemble du développement de ces ZIR ; aussi avait-elle demandé le maintien de la prescription du PRAS 2001, à savoir l'imposition d'un permis d'urbanisme concernant l'ensemble du territoire de ces ZIR.

Pour le cas présent de la ZIR 15 et au vu du nombre de projets diversifiés et gérés par plusieurs opérateurs différents qui rendent difficile un permis d'urbanisme unique ; la CRD a admis un développement par permis multiples, assortis d'un RIE.

Elle a estimé que la cohérence de la ZIR dans son entièreté était assurée d'une part par le master plan et d'autre part, par le PPAS qui sera soumis à RIE.

6. ARRETE DU GRBC RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU PPAS « QUARTIER GARE DU MIDI »

Avis du 14 avril 2016

Deux réunions : les 15 mars et 14 avril 2016

6.1. INTRODUCTION

La Commission a pris acte des 4 principes directeur pour le développement de Bruxelles-midi :

- Une gare connectée
- Un espace public d'échelle métropolitaine
- Un quartier de gare composite
- Un concept habitant

La Commission s'étant prononcée sur le SD Gare du Midi, elle a fait référence à ses recommandations pour les thématiques du présent avis.

Elle a constaté que le PPAS ne s'est référé qu'à l'état 1 du SD qui prévoyait une majorité de bureaux par rapport au logement et ce en contradiction avec l'exposé des motifs qui invoquait l'équilibre entre les deux fonctions.

Elle a insisté sur le concept de gare habitante et la convertibilité des bâtiments futurs vers d'autres fonctions.

6.2. REMARQUES GENERALES

La Commission a demandé de préciser dans l'arrêté les superficies de bureaux déjà construites (voir prescription 9.3 du PRAS)

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT DE COMPOSITION URBAINE

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

a. Du point de vue des affectations

- La Commission a souligné l'aspect international de la gare du Midi qui est porteuse d'un développement urbain intense permettant la connectivité internationale, l'installation de bureaux internationaux et la création d'un pôle de masters universitaires. Elle a demandé que cette dimension soit plus présente notamment dans le point relatif aux affectations.
- Même si la CRD a apprécié le concept de gare habitante, elle a estimé que ce concept est mis à mal dans l'état 1 du SD, que le PPAS a prévu trop peu de logements et que le déséquilibre bureau/logement va encore s'accroître. Elle a demandé de veiller à préserver cet équilibre et a proposé d'introduire le phasage des réalisations pour s'assurer de la réalisation prioritaire du logement.
- En outre, la Commission a recommandé de prévoir une plus forte proportion de logements sociaux et d'en préciser le pourcentage par immeuble.
- Elle a également suggéré de localiser les logements dans les étages inférieurs pour favoriser la dynamisation urbaine.
- Elle a recommandé enfin de prévoir l'affectation de certains lieux à la logistique liée à la distribution de marchandises.

b. Du point de vue de la mobilité

La Commission a constaté que l'arrêté ne contient que peu de précisions en ce qui concerne la mobilité. Elle a donc proposé :

- De veiller à l'aménagement des passages et voiries pour permettre une relation directe, aisée et sécurisée entre les quartiers avoisinants et la gare.
- D'apporter des précisions dans l'arrêté en ce qui concerne le phasage et les éléments de concrétisation tels que prévus dans le schéma directeur.

6.3. REMARQUES PARTICULIERES

- Périmètre du PPAS : la Commission a recommandé que le périmètre du PPAS couvre l'entièreté des espaces publics y compris l'ensemble des parcelles et des immeubles qu'ils desservent de part et d'autre et que l'étude d'incidences couvre tant l'état 1 que l'état 2.
- Dispositions générales : la CRD a estimé qu'il faut aborder la question du stationnement et des alternatives de déplacement (mutualisation des parkings, déplacement à vélo, parkings sécurisés, amélioration des TP,...)
- Ilots et espaces publics : Elle a insisté sur la prise en compte dans le PPAS d'une possibilité d'alternative de gabarits moins importants pour les immeubles et d'une mixité de fonction avec une réflexion spécifique sur les nuisances sonores/vibratoires.
- Mise en œuvre : la Commission a recommandé d'assurer la présence régionale tout au long du processus, de mettre en place un comité de pilotage (région, trois communes et principaux opérateurs) ainsi que les instruments nécessaires au respect de la cohérence des PPAS.

7. PROJET D'ARRETE DU GRBC RELATIF AUX CONTRATS DE QUARTIER DURABLE

Avis du 28 avril 2016

Deux réunions : les 26 et 28 avril 2016

7.1. AVANT-PROPOS

- La Commission a rappelé qu'elle a émis un avis sur le projet d'Ordonnance organique de la rénovation urbaine dont on ne connaît ni la teneur finale ni la prise en compte de cet avis.
- Que l'arrêté relatif aux contrats de quartier durable repose sur un texte législatif non abouti.
- Que le caractère « durable » n'est apparu nulle part dans l'arrêté. La Commission a donc demandé d'introduire cette notion dans les rénovations, les matériaux, etc.
- Elle a réitéré sa demande de prise en compte du monitoring des quartiers nécessaires pour faire jouer aux contrats de quartier leur rôle de cohésion sociale.
- Elle a également mentionné l'intérêt d'ouvrir les CDQ aux investisseurs privés, ce qui impliquerait la négociation et la coresponsabilité de la réussite du CDQ.

7.2. REMARQUES

- La Commission a demandé d'ajouter dans l'arrêté les actions relatives au maillage vert et bleu et d'y inclure les actions de « quartiers durables citoyens » mises sur pied par Bruxelles-Environnement.
- En ce qui concerne les actions socioculturelles, elle a suggéré de préciser la manière dont pourront être pérennisés les projets de compétence communautaire en préparant dans le CQD, les engagements nécessaires post-contrat.
- Action de coordination et de communication : Elle a apprécié l'apport des coordinateurs technique, communication, administratif et financier qui permettront de mieux gérer les opérations. Elle a constaté que la participation est vue comme processus d'information et non comme une participation concrète et a dès lors demandé que compléter l'arrêté par la notion de « formation ».
- Elle a été d'avis que le projet doit être pensé dans son ensemble et qu'il faut tenir compte des spécificités de chaque contrat de quartier.
- Participation : La Commission a proposé qu'elle soit plus efficace avec un processus de « retour motivé » des décisions communales, ce qui contribuera à la réussite des projets et à l'adhésion des participants.
- Elle a demandé que dans un souci de transparence, les documents, le dossier complet et les décisions soient non seulement disponibles à l'administration communale mais également de manière électronique sur internet.

8. MOLENBEEK – PROJET DE PPAS 6D – DEROGATION AU PRAS

Avis du 1^{er} juin 2016

Une réunion le 26 mai 2016

La Commission n'a pas émis d'objection quant à la dérogation demandée, compte-tenu qu'elle répondait aux :

EXIGENCES DE L'ART 42 DU COBAT :

- Que le projet de PPAS ne porte pas atteinte aux données essentielles du PRAS, dans la mesure où celles-ci restent d'application. Il s'agit en effet de faire une liaison en sous-sol de deux espaces de parkings ne nécessitant aucun abattage d'arbres, ni de travaux en surface ;
- Que le projet de PPAS répond à des besoins économiques, sociaux, culturels, ou d'environnement qui n'existaient pas au moment où le PRAS a été adopté, dans la mesure où le projet prend en compte les questions de sécurisation du parc en favorisant l'interconnexion avec le quartier et la mobilité douce ;
- Que l'affectation nouvelle du projet de PPAS répond aux possibilités d'aménagement existantes de fait, étant donné que les voiries existantes peuvent répondre à l'implantation des nouveaux logements prévus au PRAS.
-

REMARQUES PARTICULIERES

- La Commission a estimé qu'il serait intéressant de réfléchir à la structuration de cet îlot et de prévoir sa densification en jouant sur les variations de gabarits (définition de gabarits maximum et taux d'emprise au sol).
- Elle s'est interrogée sur la concrétisation des limites entre espace public et privé et a demandé la clarification de la structuration de l'espace public intérieur pour éviter sa semi-privatisation et affirmer les accès à l'espace vert public.
- En ce qui concerne la mobilité, elle a estimé qu'il manque une réflexion globale pour libérer l'espace public (propositions alternatives de parking). Une bonne gestion de la conception d'entrée et de sortie des parkings par le biais de permis d'urbanisme doit limiter son impact sur le quartier.

9. ARRETES MODIFIANT LES ARRETES DE DESIGNATION DES RESERVES NATURELLES ET FORESTIERES RELATIFS A LA FORET DE SOIGNES EN RBC, DES RESERVES NATURELLES ET FORESTIERES EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DONNANT AU ZAVELLENBERG LE STATUT DE RESERVE NATURELLE ET SON PLAN DE GESTION.

Avis du 9 juin 2016

Une réunion le 7 juin 2016

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

La Commission a approuvé la modification des arrêtés ainsi que le plan de gestion pour le Zavelenberg étant donné :

Pour la Forêt de Soignes :

- Qu'un des objectifs est de trouver un équilibre entre ses différentes fonctions (culture, nature et occupation récréative)
- Qu'aucune modification de surface ou de périmètre n'y a été apportée.

Pour le Zavelenberg :

- Qu'il s'agit de formaliser ses statuts de protection et d'intégrer les objectifs de conservation
- Que l'administration a participé aux discussions pour leur élaboration

10. PROJET DE CAHIER DES CHARGES DU RIE DE LA MODIFICATION DU PRAS RELATIVE AU PROJET DE METRO NORD

Avis du 6 septembre 2016

Deux réunions : les 1^{er} et 6 septembre 2016

La Commission a demandé de compléter le projet de CdC en tenant compte des remarques suivantes :

- Etant donné que des pré-études ont été réalisées sur le choix du mode de transport et du tracé conduisant au choix du métro, de son tracé et de l'implantation de nouvelles stations, la Commission a demandé que toute pré-étude soit annexée au RIE.
- Elle a souligné l'impact socio-économique de la création d'un métro (coûts de réalisation et d'exploitation, répercussion sur la dynamique des quartiers, etc)
- Elle a estimé que la création de cette ligne sera complexe du point de vue technique vu la densité des quartiers traversés induisant un coût non négligeable et qu'une analyse des différentes alternatives modales serait pertinente.
- Vu l'impact en termes d'espaces verts, paysagers et patrimonial, elle a demandé d'être attentif à préserver le cadre bâti et remarquable, la qualité et le bon usage des espaces publics et les grandes infrastructures vertes de la ville.
- La CRD a estimé que la ligne de métro ne peut être conçue sans envisager sa prolongation possible au-delà des limites régionales (aéroport).

11. AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT CREATION DE BRUXELLES URBANISME & PATRIMOINE

Avis du 6 septembre 2016

Deux réunions : les 1^{er} et 6 septembre 2016

La Commission a émis les remarques suivantes :

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

RATIONALISATION

La Commission a constaté la volonté de rationalisation apportée par l'ordonnance et a partagé cette recherche d'efficacité tout en posant les questions suivantes :

- Pourquoi ne pas avoir créé une structure unique (BBP-BUP) dans un souci de cohérence entre les missions alors que les missions traitées sont en relation directe avec des synergies nécessaires ?
- Quelles ont été les concertations avec les services concernés ?
- Quel sera l'impact financier et organisationnel par rapport à la plus-value recherchée ?

VISION GLOBALE ET TRANSVERSALITE

La Commission a demandé que les relations transversales entre le BUP, le BBP et l'ensemble des organismes stratégiques soient explicitées dans la durée et fixées de façon structurelle. Elle a proposé que le Comité Régional de Développement territorial (CDRT) joue ce rôle.

PLANIFICATION ET EXECUTION

La Commission a estimé que la séparation entre le processus de planification, de délivrance de permis et d'exécution dans trois organismes distincts (BBP, BUP, SAU) risque d'entraîner une perte de cohérence dans la gestion des dossiers.

Elle a proposé d'installer des chambres de qualité regroupant l'ensemble des acteurs publics concernés pour garantir un suivi dans l'exécution des plans et le maintien de la qualité et la cohérence du projet.

MOBILITE

La Commission a regretté que Bruxelles Mobilité n'ait pas été associée ni au BBP ni au BUP alors qu'il ne peut y avoir une vision globale d'un projet de ville sans y associer la question de mobilité.

Elle a posé la question de savoir si cette administration va également devenir une OIP distincte, ce qui offrirait l'opportunité d'une gestion transversale de ces matières.

ENVIRONNEMENT

La Commission s'est étonnée qu'aucun lien avec Bruxelles-Environnement ne soit mentionné, elle a plaidé en faveur d'échanges plus étroits sur les questions stratégiques en matière d'environnement et de planification.

ORGANIGRAMME

La Commission a demandé un organigramme de la réorganisation des services publics régionaux pour permettre de mieux appréhender la nouvelle structure administrative de la Région, sa cohérence et les connections entre les divers OIP, ainsi que la façon dont la transversalité sera organisée.

12. PRAS HEYSEL

Avis du 10 novembre 2016

8 réunions : les 4, 11, 18, 20, 25, 27 octobre, les 8 et 10 novembre 2016.

EXPOSE DES MOTIFS

Des antécédents

La Commission a tout d'abord rappelé le contexte dans lequel se situe ce projet de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS – ZIR 15 - Heysel) et énuméré les différents plans, stratégiques ou réglementaires, servant de guide à la politique de développement régional : les 2 plans régionaux de développement : 1. PRD (12 septembre 2002)(avis CRD du 14-06-2002), 2. le projet de PRDD (26 septembre 2013) (avis CRD du 13 mars 2014) ; 3. le plan de développement international –PDI (fin 2007) (avis CRD du 8 mai 2008) dont le plateau du Heysel est un des sites d'action prioritaire ; 4. le master plan du Heysel de 2012; 5. Le plan régional d'affectation du sol (PRAS – 3 mai 2001) – (avis du 28-04-2000) et sa modification partielle (PRAS démographique (19 mars 2012) (avis CRD 29-10-2012); 6. L'arrêt du Conseil d'Etat du 7-12-2015, annulant l'arrêté du GRBC du 2-05-2013, adoptant la modification partielle du PRAS (arrêté le 3 mai 2001), en ce qu'il concerne la ZIR 15-Heysel, y compris la prescription 18 concernant la même ZIR 15–Heysel (avis du 29-10-2012) ; 7. Réponse du gouvernement à l'arrêt du Conseil d'Etat - Projet de cahier des charges pour l'élaboration d'un complément de rapport sur les incidences environnementales (RIE), pour le PRAS relatif à la ZIR 15 – Heysel (avis CRD du 15-03-2016) .

Des avis antérieurs

La Commission a rappelé ses avis déjà rendus en rapport avec ce dossier.

- PRAS démographique :

Dans le cadre de son avis sur le PRAS démographique, elle rendait un avis partagé sur la création de la ZIR N° 15 et d'un centre commercial « La Commission s'oppose à la création d'une nouvelle ZIR sur le plateau du Heysel et demande son maintien en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public ». Estimant, en effet, que l'affectation au PRAS en « zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, zone de sport ou de loisirs de plein air, garantit le développement équilibré de cette zone en restant compatible avec la capacité d'accueil de la zone et de l'ensemble de la Région » Elle s'opposait ,par ailleurs, à la création d'un centre commercial sur le site du Heysel, du fait de l'existence des projets de centre commercial à proximité (Just under the sky (aujourd'hui le Docks) et Uplace à Machelen/Vilvorde) et de la concurrence que cela créerait avec les noyaux commerciaux du centre-ville. 2 membres cependant ont approuvé le principe de la création de la ZIR n°15 et ses prescriptions. Considérant l'importance régionale du site et précisant que son développement devrait être déterminé par un PPAS pris à l'initiative du Gouvernement régional. Ils rappellent qu'il ne s'agit pas de discuter de l'opportunité du projet Néo, que cette discussion devait avoir lieu au sein de l'enquête publique relative au permis d'urbanisme.

- Cahier des charges relatif à l'élaboration d'un complément de rapport sur les incidences environnementales :

Dans son avis sur le cahier des charges relatif à l'élaboration d'un complément de rapport sur les incidences environnementales, elle se prononçait de la façon suivante : « Le PRAS Démographique est une réponse globale aux défis que rencontre Bruxelles. La proposition d'un développement métropolitain

est de nature à répondre aux besoins qui découlent de l'essor démographique et de stimuler l'économie bruxelloise. C'est le sens du programme de la ZIR. »

Des éléments neufs

La Commission a mis en évidence les nouveaux éléments apparus pour le plateau du Heysel avec les projets ou plans déjà aboutis ou déjà décidés, pour lesquels elle n'a pas été informée. Il s'agit du master Plan pour le Heysel, de la volonté de développer un quartier mixte, du nouveau stade parking C et de la poursuite du PPAS, de la nouvelle salle de spectacle, de l'ouverture le 20-10 2016 de Docks Brussel au canal.

La Commission a également pointé les différents projets futurs ou en discussion en région bruxelloise mais aussi en région flamande comme les révisions VSGB, élargissement du Ring, Top Noordrand, De Lijn /Brabantnet – nouvelles lignes STIB (3/9), U-Place, voie de liaison parking C, PPAS de la Ville en cours d'étude ;

De la méthodologie

C'est en s'appuyant sur les éléments qui précèdent ainsi que sur les résultats de l'enquête publique préalablement synthétisés par thématiques, que la Commission a émis son avis par rapport au projet de plan et au processus en cours où divers éléments rendent l'ensemble du processus complexe.

Avis

Les points importants de son avis portent entre autres sur :

- L'Absence de débat / concertation publique / consultation des instances

La Commission a pris acte du manque de débat public depuis l'origine du projet : le concours, le master plan et les différents projets Néo (alors non-inscrits dans le PRAS, ni dans un PPAS).

La Commission a insisté pour qu'un processus de concertation soit mis en place bien plus tôt, que ce soit à l'égard du citoyen, comme à l'égard des instances consultatives dont la CRD. L'organisation d'un débat rendrait plus solide le projet, par l'adhésion des parties prenantes.

- La Concertation politique

La Commission a insisté sur la nécessité de concertation politique avec les autres régions (ici, en particulier avec la Flandre), notamment par exemple, via la mise en œuvre de la Communauté métropolitaine, nouvel organe issu de la VIe réforme de l'Etat. Cela permettrait entre autre d'éviter des développements concurrentiels ;

- Un Choix « a priori » : demande de transparence

Il a été opéré un choix « a priori », ce que la Commission a regretté. Elle a ainsi à nouveau demandé plus de transparence dans le processus de planification ;

- Les Conditions de réussite d'un projet urbain de qualité

La Commission a finalement préféré énoncer les conditions de réussite d'un projet urbain de qualité, plutôt que d'émettre un avis partagé sur un projet qu'elle juge problématique en de nombreux points.

Ainsi, elle a demandé de viser à développer les conditions d'habitat d'un quartier durable, exemplaire, prenant en compte le développement du site dans son entièreté, tout en considérant celui de la région flamande. Elle y a soulevé la nécessité d'anticiper sur l'évolution des pratiques commerciales (en termes

de superficie et aménagement des surfaces commerciales), de mobilité et des pratiques de vie, avec une réponse à la question de la cohabitation des certaines fonctions.

- Les échelles (PRAS/PPAS) /périmètres à prendre en compte

LES DIVERSES THEMATIQUES

COMMERCE

Alors que les réclamations portaient, entre autres, sur l'opportunité de développer un centre commercial :

- Sans lequel le PRAS ne nécessitait pas d'être modifié
- Qui, en contradiction avec la politique de soutien aux noyaux commerciaux existants, leur portera atteinte (démonstré par des études non prises en compte) et viendra en concurrence avec les autres projets déjà prévus, à moins de présenter une offre très spécifique

La Commission a rencontré les craintes des réclamants (cf aussi ses avis sur le PDI et le PRAS démographique), encore renforcées par les nouveaux éléments (Stade et Docks).

Elle a demandé au gouvernement de construire une vision claire et globale du développement de l'activité commerciale en Région bruxelloise, en se basant sur des études et explicite les concurrences directes grands centres/petits centres, centres entre eux, avec les noyaux de la périphérie, l'articulation avec les quartiers voisins. De plus, la réversibilité des bâtiments fait également partie de ses demandes.

Elle a demandé de préciser les spécificités de ce centre, justifiant son attrait international.

Par ailleurs, elle a plaidé pour le maintien des activités touristiques présentes (Océade et Mini-Europe).

EQUIPEMENT

Les demandes portaient sur le maintien de la zone en équipement.

La Commission a jugé que le développement de cette zone devait garantir toutes les conditions nécessaires à un développement harmonieux :

- tant du point de vue des nuisances du stade ;
- que pour l'équilibre entre les fonctions logement et équipement, ;
- les besoins en écoles (à faire figurer au programme de la ZIR), également en tant que facteur d'intégration sociale ;

LOGEMENT

Les réclamations portaient principalement sur :

- L'adaptation de l'offre répondant aux réels besoins des habitants (superficie minimale, etc..) ;
- L'incompatibilité du logement avec le programme de la ZIR (nuisances sonores et air) ;
- L'utilisation des charges d'urbanisme ;

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

La Commission a mis l'accent sur la différence entre les notions d'habitat et de logement. En ce qu'il faut réfléchir, pour le programme de la ZIR, en terme d'habitat. Cette notion englobe en effet, toutes fonctions nécessaires au fait d'habiter (et donc équipements, commerces, loisirs, espaces verts, transports en commun, etc...).

Elle a souligné par ailleurs

- que la ZIR devrait prévoir les nouvelles formes de logement ;
- la nécessité de créer une continuité avec les quartiers voisins.

BUREAUX

Les demandes portaient sur un éclaircissement de l'alinéa 3 du programme de la ZIR 15, en ce :

- Le maximum de m² à prendre en considération ;
- Si ces nouveaux bureaux constituent bien un complément usuel des fonctions principales.

La Commission a estimé qu'il suffisait d'exiger des bureaux en lien avec les fonctions de la Zone.

Elle a demandé aussi d'analyser la manière de faire évoluer le PRAS pour prendre en compte la nouvelle économie (coworking, incubateurs, ...) :

- évolution des définitions des activités reprises au glossaire ;
- définition de zones d'activités au sein desquelles ces activités pourront se développer ;
- l'introduction de la notion de multifonctionnalité potentielle future des permis d'urbanisme

MOBILITE

La Commission a rappelé son avis sur le PRAS démographique : où elle faisait état de « *l'aggravation des problèmes de mobilité déjà présents sur et autour du site.* »

La Commission a pris acte des réclamations et a estimé nécessaire :

- une collaboration effective entre les régions sur le montage des projets, ainsi que pour la planification métropolitaine, y compris pour une offre commune intégrée des transports en commun;
- la prise en compte des plans préexistants, de même que de l'avis des instances ;
- une bonne desserte du site ;
- une mise à jour rapide du plan Iris 2 pour cette zone du moins, en attendant le plan régional de mobilité qui offrira une stratégie globale indispensable;
- la mise en œuvre d'un hub de transports en commun ;
- une desserte ferroviaire (qui répondrait aux ambitions interrégionales, nationales voire européennes du projet de ZIR

La Commission a également souligné la saturation de l'offre de mobilité qui a fait l'objet de très nombreuses réclamations :

- Aucune mesure de l'impact cumulé du projet et des projets/fonctions aux alentours ni sur le réseau de voirie locale ;
- Impact potentiel négatif de la congestion routière sur la performance des TP ;

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

- Les investissements importants demandés pour augmenter l'offre en mobilité ne pourront absorber les nouvelles demandes.

Sur la question du stationnement la Commission a suggéré d'optimiser l'usage de l'infrastructure de stationnement et particulièrement en veillant à éviter autant que possible le stationnement métropolitain en voirie par une compensation hors voirie.

La Commission a souligné l'importance d'une bonne connectivité du plateau Heysel et ce au-delà des limites de la ZIR, en pointant particulièrement la question de la voie de liaison pour le bon fonctionnement du site.

Elle a également rappelé la nécessité d'avoir un projet de mobilité complet intégrant toutes les formes de mobilité existantes et à venir (vélo, trottinette, segway, gyropode, téléphérique,...) , avec une analyse des coûts de congestion et une prise en considération des différents projets dans la zone.

La Commission aussi relevé l'importance de impacts environnementaux de la mobilité sur les plans de :

- la qualité de l'air, les nuisances sonores, les nuisances sur l'habitabilité du site (propreté, lumière excessive, énormes flux de masses, sécurité, ...) ;

Elle a suggéré que le PPAS apporte réponse à ces problématiques dans ses prescriptions.

Elle a également soutenu les réclamations portant sur les considérations d'ordre logistique à approfondir (flux, marchandises, intégration d'un CDU,...).

La Commission s'est également préoccupée de la question du financement des infrastructures de mobilité.

ENVIRONNEMENT

La Commission rappelle que les questions environnementales posées par le projet doivent en partie trouver une réponse dans le chapitre mobilité.

Les développements dans la zone doivent répondre à des critères de durabilité et d'économie circulaire avec une réflexion globale et intégrée non seulement sur chaque projet mais également sur l'interaction entre ces projets (recommandations du RIE et du PPAS). Il s'agira de veiller aussi sur la compatibilité des diverses fonctions prévues sur le plateau Heysel.

Elle demande de veiller tout particulièrement à :

- L'impact des projets sur la santé (nuisances sonores) ;
- La préservation des paysages, espaces verts et naturels, biodiversité ;(demande d'une surface minimale de pleine terre, d'un seul tenant – accessibilité au public des Espaces verts,) ;
- La gestion de l'eau de pluie et respect du plan de gestion de l'eau

La Commission a demandé une étude paysagère globale de la zone qui abordera les questions de patrimoine, de paysage et de trame viaire au sein des outils de planification qui vont suivre comme le PPAS ou un futur PAD.

13. PROJET D'ARRETE DU GRBC RELATIF AUX CONTRATS DE RENOVATION URBAINE

Avis du 1er décembre 2016

Une réunion le 24 novembre 2016

La Commission a émis les remarques suivantes :

- La Commission a jugé utile d'élaborer au plus tôt des plans de gestion pour les infrastructures et de les inclure dans le projet d'arrêté.
- En ce qui concerne les parkings pour les constructions neuves, la Commission a demandé de revenir à ce qui était prévu dans l'ordonnance précédente car les autoriser réduirait l'enveloppe budgétaire disponible pour le logement et serait en contradiction avec la volonté de réduire la pression automobile (objectif principal des CRU).
- Elle a insisté sur la transcommunalité pour arriver à une cohésion sociale.
- En ce qui concerne les enquêtes publiques, la Commission a demandé de prévoir une insertion obligatoire du dossier sur internet pour une consultation plus aisée du dossier par le citoyen.

- Elle a demandé d'aligner les mécanismes de contrôle relatifs aux logements conventionnés sur ceux des logements assimilés aux logements sociaux.

4. ANNEXE AU RAPPORT

LISTE DE PRESENCES DES MEMBRES AUX REUNIONS DE LA CRD.

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels
W www.crd-goc.brussels

[ici](#)
[ici](#)

CRD 2016

LISTE DES PRESENCES AUX REUNIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT
AANWEZIGHEIDSLIJST OP DE VERGADERINGEN VAN DE GEWESTELIJKE ONTWIKKELINGSKOMMISSIE
JANVIER/FEVRIER 2016

Conseil Economique et Social - Economische en Sociale Raad

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
Mme Lise Nakhle		1	Excusé	1	1	1	1	1	1	Excusé	7
M. Jean-Christophe Vanderhaegen		Excusé	Excusé	0	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	0	0
M. Ischa Lambrechts		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Pierre Devleeshouwer		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Van Muylder		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Anne-Thérèse Destrebecq		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Vandenaabeele		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Benoit DASSY		1	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Commission royale des Monuments et des Sites – Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
Mme Anne Voets		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Guido Stegen		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mr Christian FRISQUE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Mme Marie Laure Roogemans		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

1/18

Conseil de l'Environnement de la RBC – Raad voor het Leefmilieu van het BHG

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
Mr Laurent SCHILTZ		1	1	0	1	1	1	1	1	Excusé	7
Mme Laure Rebreau		1	1	0	0	0	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	2
Mme Hilde GEENS		1	1	1	1	1	1	1	1	0	8
Mr Jérôme Matagne		0	Excusé	1	1	1	1	1	1	1	7

Commission Régionale de Mobilité - Gewestelijke Mobiliteitscommissie

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
M. Jan De Brabanter		1	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	1	Excusé	Excusé	0	2
Mme Marie Hélène Noël		0	0	0	Excusé	0	0	0	0	0	0
Mr Roel DE CLEEN		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Pierre Van Schendel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil consultatif du logement - Adviesraad voor Huisvesting

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
Mme Isabelle Quoilin		1	1	Excusé	Excusé	0	1	1	1	Excusé	5
M. Rodolphe d'Oultremont		1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Mr Werner VAN MIEGHEM		0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Mme Marie-Madeleine Mennens		1	1	0	0	0	1	0	0	Excusé	3

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

2/18

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W [www.crd-goc.brussels](#) [ici](#)

Communes – Gemeenten

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
M. Walter Vandebossche	M. Matthias Van Wijpendaele	0	1	1	1	0	0	1	1	1	6
Mme Brigitte GOORIS	Mr Mustapha AKOUZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Eric JASSIN	Mme Fatima El Ikdimi	0	Excusé	1	1	1	1	1	1	Excusé	6
M. Jean Noël Gillard	M. Emmanuel de Hemricourt de Grunne	0	1	1	1	1	1	1	1	0	7
Mme Zoubida Jellab	Mme Katia Van Den Broucke	1	1	1	Excusé	Excusé	1	Excusé	Excusé	1	5
Mme Nathalie GILSON	M. Vincent Molenberg	Excusé	1	Excusé	Excusé	0	0	0	0	0	1
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Experts indépendants - Onafhankelijke deskundigen

Effectifs:	Suppléants:	5-janv	8-janv	12-janv	15-janv	18-janv	21-janv	26 janv am	26 janv pm	25-févr	Total Présences
Mr Jean DE SALLE	M. Luc Deleuze	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
M. Eric Corijn	M. Tim Cassiers	1	1	Excusé	1	1	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	4
M. Gilles Ledent	M. Benoît Moritz	1	1	1	1	0	1	1	1	Excusé	7
Mme Sarah LEVY	M. Paul Vermeylen	0	0	0	1	0	1	1	1	Excusé	5
Mr Pierre VANDERSTRAETEN	M. Bernard Declève	1	1	0	0	1	0	0	0	Excusé	3
M. Michael Ryckewaert		0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

JANVIER / FEVRIER 2016 (suite)

Conseil Economique et Social - Economische en Sociale Raad

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
Mme Lise Nakhle		1	1	1	1	1	1	Excusé	Excusé	6
M. Jean-Christophe Vanderhaegen		Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	0	0
M. Ischa Lambrechts		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Pierre Devleeshouwer		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Van Muylder		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Anne-Thérèse Destrebecq		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Vandenebeele		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Benoît DASSY		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commission royale des Monuments et des Sites – Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
Mme Anne Voets		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Guido Stegen		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mr Christian FRISQUE		1	1	Excusé	Excusé	1	1	1	1	6
Mme Marie Laure Roogemans		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

5/18

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

Page 26 sur 32

18008_1964RAfr2

Conseil de l'Environnement de la RBC – Raad voor het Leefmilieu van het BHG

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
Mr Laurent SCHILTZ		Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	1	1	1	Excusé	5
Mme Laure Rebreanu		Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	0	1	1
Mme Hilde GEENS		1	1	1	1	1	1	1	Excusé	7
Mr Jérôme Matagne		1	1	1	1	1	1	1	1	8

Commission Régionale de Mobilité - Gewestelijke Mobiliteitscommissie

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
M. Jan De Brabanter		Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	0	0	0
Mme Marie Héléne Noël		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mr Roel DE CLEEN		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Pierre Van Schendel		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil consultatif du logement - Adviesraad voor Huisvesting

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
Mme Isabelle Quoilin		Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	0	Excusé	0
M. Rodolphe d'Oultremont		0	0	1	1	1	1	Excusé	0	4
Mr Werner VAN MIEGHEM		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Marie-Madeleine Mennens		0	0	Excusé	Excusé	1	1	1	Excusé	3

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

6/18

Communes – Gemeenten

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
M. Walter Vandenbossche	M. Matthias Van Wijndaele	1	1	1	1	1	1	1	1	8
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Brigitte GOORIS	Mr Mustapha AKOUZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Eric JASSIN	Mme Fatiha El Ikdimi	1	1	1	1	1	1	1	Excusé	7
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Jean Noël Gillard	M. Emmanuel de Hemricourt de Grunne	1	1	Excusé	Excusé	1	1	Excusé	0	4
		0	0	Excusé	Excusé	0	0	1	1	2
Mme Zoubida Jellab	Mme Katia Van Den Broucke	1	1	1	1	Excusé	Excusé	1	1	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Nathalie GILSON	M. Vincent Molenberg	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Experts indépendants - Onafhankelijke deskundigen

Effectifs:	Suppléants:	27 janv am	27 janv pm	29 janv am	29 janv pm	1er fév am	1er fév pm	4-févr	18-févr	Total Présences
Mr Jean DE SALLE	M. Luc Deleuze	1	1	1	1	1	1	1	1	8
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Eric Corijn	M. Tim Cassiers	Excusé	Excusé	1	1	1	1	1	Excusé	5
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Gilles Ledent	M. Benoît Moritz	Excusé	Excusé	1	1	1	1	Excusé	1	5
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Sarah LEVY	M. Paul Vemeylen	0	0	0	0	1	1	0	0	2
		1	1	0	0	0	0	1	1	4
Mr Pierre VANDERSTRAETEN	M. Bernard Declève	0	0	0	0	0	0	0	1	1
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Michael Ryckewaert		0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

Conseil Economique et Social - Economische en Sociale Raad

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
Mme Lise Nakhle		1	1	1	Exc	Exc	Exc	0	3
	M. Jean-Christophe Vanderhaegen	0	Exc	Exc	Exc	Exc	Exc	Exc	0
M. Ischa Lambrechts		1	1	1	Exc	1	0	0	4
	M. Pierre Devleeshouwer	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Van Muylder		0	0	0	0	0	0	0	0
	Mme Anne-Thérèse Destrebecq	Exc	0	0	0	0	0	0	0
M. Philippe Vandenebeele		0	0	0	0	0	0	0	0
	M. Benoît DASSY	Exc	0	0	0	0	0	0	0

Commission royale des Monuments et des Sites – Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
Mme Anne Voets		0	1	1	0	1	1	0	4
	M. Guido Stegen	0	0	0	0	0	0	0	0
Mr Christian FRISQUE		1	1	1	1	1	1	1	7
	Mme Marie Laure Roogemans	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

9/18

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

Conseil de l'Environnement de la RBC – Raad voor het Leefmilieu van het BHG

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
Mr Laurent SCHILTZ		Exc	1	1	1	1	Exc	Exc	4
	Mme Laure Rebreaud	0	1	1	0	0	0	0	2
Mme Hilde GEENS		1	1	1	Exc	Exc	1	1	5
	Mr Jérôme Matagne	1	1	1	1	Exc	1	Exc	5

Commission Régionale de Mobilité - Gewestelijke Mobiliteitscommissie

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
M. Jan De Brabanter		0	Exc	0	0	0	0	0	0
	Mme Marie Héléne Noël	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0
Mr Roel DE CLEEN		0	0	0	0	Exc	0	0	0
	M. Pierre Van Schendel	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil consultatif du logement - Adviesraad voor Huisvesting

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
Mme Isabelle Quollin		Exc	1	Exc	0	Exc	1	Exc	2
	M. Rodolphe d'Oultremont	1	1	1	1	1	1	1	7
Mr Werner VAN MIEGHEM		0	0	0	0	0	0	0	0
	Mme Marie-Madeleine Mennens	Exc	1	Exc	0	1	Exc	1	3

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

10/18

Communes – Gemeenten

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
M. Walter Vandebossche	M. Matthias Van Wijnendaele	1	1	1	1	1	1	1	7
		0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Brigitte GOORIS	Mr Mustapha AKOUZ	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0
M. Eric JASSIN	Mme Fatiha El Ikdimi	1	1	0	0	1	1	Exc	4
		0	0	0	0	0	0	0	0
M. Jean Noël Gillard		1	1	1	Exc	Exc	Exc	1	4
	M. Emmanuel de Hemricourt de Grunne	0	Exc	Exc	Exc	1	0	Exc	1
Mme Zoubida Jellab	Mme Katia Van Den Broucke	1	Exc	1	1	0	Exc	1	4
		0	0	Exc	0	0	0	0	0
Mme Nathalie GILSON		0	0	0	0	0	0	0	0
	M. Vincent Molenberg	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

11/18

Experts indépendants - Onafhankelijke deskundigen

Effectifs:	Suppléants:	15-mars	14-avr	26-avr	28-avr	26-mai	7-juin	16-juin	Total Présences
Mr Jean DE SALLE	M. Luc Deleuze	1	1	1	1	1	1	1	7
		0	0	0	0	0	0	0	0
M. Eric Corjin	M. Tim Cassiers	Exc	1	1	1	Exc	1	1	5
		0	0	0	0	0	0	0	0
M. Gilles Ledent	M. Benoît Moritz	1	1	Exc	Exc	1	1	Exc	4
		0	0	0	0	0	0	0	0
Mme Sarah LEVY	M. Paul Vermeylen	0	1	0	1	1	Exc	1	4
		1	1	Exc	Exc	0	0	1	3
Mr Pierre VANDERSTRAETEN	M. Bernard Declève	1	1	Exc	Exc	1	0	Exc	3
		0	0	0	0	0	0	0	0
M. Michael Ryckewaert		0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0
	Mme Liesi Vanautgaerden								

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

12/18

Conseil Economique et Social - Economische en Sociale Raad

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
Mme Lise Nakihé	M. Jean-Christophe Vanderhaegen	1	1	1	1	1	1	1	1	8
		Exc								0
M. Ischa Lambrechts	M. Pierre Develeeshouwer	1	1	0	1	1	1	Exc	1	6
										0
M. Philippe Van Muylder	Mme Anne-Thérèse Destrebecq									0
										0
M. Philippe Vandenabeele	M. Benoît Dassy				Exc					0
										0

Commission royale des Monuments et des Sites – Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
Mme Anne Voets	M. Guido Stegen	1	Exc	0	0	1	Exc	1	1	4
										0
M. Christian Frisque	Mme Marie-Laure Roogemans	1	1	1	1	1	1	1	1	8
										0

Conseil de l'Environnement de la RBC – Raad voor het Leefmilieu van het BHG

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
M. Laurent SCHILTZ	Mme Laura Rebreau	1	0	1	1	Exc	1	Exc	1	4
		1	Exc	Exc	1	1	1	1	1	5
Mme Hilde GEENS	M. Jérôme Matagne	1	Exc	1	Exc	1	Exc	Exc	Exc	3
		1	1	Exc	1	Exc	1	1	1	6

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Commission Régionale de Mobilité - Gewestelijke Mobiliteitscommissie

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
M. Jan De Brabanter	Mme Marie-Hélène Noël									0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Roel De Cleen	M. Pierre Van Schendel									0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil consultatif du logement - Adviesraad voor Huisvesting

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
Mme Isabelle Quoilin	M. Rodolphe d'Oultremont	1	1	0	Exc	Exc	Exc	Exc	Exc	2
		Exc	Exc	1	1	1	Exc	Exc	1	4
M. Werner Van Mieghem	Mme Marie-Madeleine Mennens	1	Exc	Exc	1	Exc	Exc	1	Exc	0
										3

Communes – Gemeenten

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
M. Walter Vandebossche	M. Matthias Van Wijnendaele		1	1	1	1	1	Exc	Exc	5
										0
Mme Brigitte Gooris	M. Mustapha AKOUZ	Exc	Exc							0
										0
M. Eric Jassin	Mme Fatima El Ikdimi	Exc					Exc	Exc	Exc	0
										0
M. Jean Noël Gillard	M. Emmanuel de Hemricourt de Grunne			1	1	Exc	Exc			2
		1	1	Exc	Exc	0	0	0	1	3
Mme Zoubida Jellab	Mme Katia Van den Broucke	0	0	0	0	0	1	1	0	2
										0
Mme Nathalie Gilson	M. Vincent Molenberg	Exc	Exc	Exc	Exc	1	1	1	1	4
										0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

Experts indépendants - Onafhankelijke deskundigen

Effectifs:	Suppléants:	1-sept	6-sept	29-sept	4-oct	11-oct	18-oct	20-oct	25-oct	Total
Mr Jean DE SALLE	M. Luc Deleuze	1	1	1	1	1	Exc	1	1	7
										0
Mr Eric CORIJN	M. Tim Cassiers	1	1	Exc	1	Exc	1	1	Exc	5
										0
M. Gilles Ledent	Mr Benoît MORITZ	1	1	1	1	1	1	Exc	1	7
										0
Mme Sarah LEVY	M. Paul Vermeylen	1	0	1	1	0	0	Exc	1	4
					1	1	1	Exc	1	4
Mr Pierre VANDERSTRAETEN	M. Bernard Declève									0
										0
M. Michael Ryckewaert	Mme Liest Vanautgaerden									0
										0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

15/18

Conseil Economique et Social - Economische en Sociale Raad

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov	Total
Mme Lise Nakhlé	M. Jean-Christophe Vanderhaegen	1	Exc	Exc	1	2
		Exc	Exc	Exc	Exc	0
M. Ischa Lambrechts	M. Pierre Develeeshouwer	1	1	1	Exc	3
						0
M. Philippe Van Muylder	Mme Anne-Thérèse Destrebecq					0
						0
M. Philippe Vandenabeele	M. Benoît Dassy			1		0
						1

Commission royale des Monuments et des Sites – Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov	Total
Mme Anne Voets	M. Guido Stegen	1	1	1		3
						0
M. Christian Frisque	Mme Marie-Laure Roogemans	1	1	1	1	4
						0

Conseil de l'Environnement de la RBC – Raad voor het Leefmilieu van het BHG

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov	Total
M. Laurent SCHILTZ	Mme Laura Rebreau	1	1	Exc	Exc	2
		1	1	1	1	4
Mme Hilde GEENS	M. Jérôme Matagne	Exc	Exc	Exc	Exc	0
		1	1	1	1	4

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

16/18

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
W www.crd-goc.brussels [ici](#)

Commission Régionale de Mobilité - Gewestelijke Mobiliteitscommissie

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov					Total
M. Jan De Brabanter	Mme Marie-Hélène Noël									0
										0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
M. Roel De Cleen	M. Pierre Van Schendel									0
										0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil consultatif du logement - Adviesraad voor Huisvesting

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov					Total
Mme Isabelle Quoilin	M. Rodolphe d'Oultremont	Exc	Exc	Exc	Exc					0
		1	1	1	1					4
M. Werner Van Mieghem	Mme Marie-Madeleine Mennens									1
		0	0	1	0					1
		1	Exc	Exc	0					1

Communes - Gemeenten

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov					Total
M. Walter Vandenbossche	M. Matthias Van Wijnendaale	Exc		1	1	1				3
										0
Mme Brigitte Gooris	M. Mustapha AKOUZ									0
										0
M. Eric Jassin	Mme Fatma El Ikdimi	Exc	Exc	Exc	Exc					0
										0
M. Jean Noël Gillard	M. Emmanuel de Hemricourt de Grunne		0	Exc	1	Exc				1
			0	1	Exc					1
Mme Zoubida Jellab	Mme Katia Van den Broucke		1	1	1	1				4
										0
Mme Nathalie Gilson	M. Vincent Molenberg	Exc		0	0	Exc				0
										0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016

Experts indépendants - Onafhankelijke deskundigen

Effectifs:	Suppléants:	27-oct	8-nov	10-nov	24-nov					Total
Mr Jean DE SALLE	M. Luc Deleuze	1	1	1	Exc					3
										0
Mr Eric CORJUN	M. Tim Cassiers	Exc	Exc		1	1				2
										0
M. Gilles Ledent	Mr Benoît MORITZ		0	1	1	Exc				2
										0
Mme Sarah LEVY	M. Paul Vermeyten		1	1	Exc					0
										2
Mr Pierre VANDERSTRAETEN	M. Bernard Declève									0
										0
M. Michael Ryckewaert	Mme Liesl Vanautgaerden				Exc					0
										0
										0

Tableau récapitulatif présences CRD 2016